

*Direction générale de l'aviation civile***Décision du 2 juin 2004 relative à la création  
d'une commission d'enquête administrative**NOR : *EQUA0410175S*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, et le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer

Décident :

Article 1<sup>er</sup>

Il est créé une commission d'enquête administrative chargée de rechercher les causes de l'effondrement survenu le 23 mai 2004 d'une partie de la jetée du terminal 2 E de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle.

## Article 2

Cette commission est composée de :

M. Berthier (Jean), ingénieur général des ponts et chaussées, président ;

M. Aubry (Denis), professeur à l'Ecole centrale de Paris ;

M. Calgaro (Jean), ingénieur général des ponts et chaussées ;

Mme Froment-Meurice (Anne), conseiller-maître à la Cour des comptes.

M. Sanche (Louis-Michel), chef du service technique des bases aériennes, est désigné rapporteur de la commission.

## Article 3

Le président de la commission peut décider d'entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 2 juin 2004.

*Le ministre de l'équipement, des  
transports,  
de l'aménagement du territoire,  
du tourisme et de la mer,  
G. de Robien*

*Le secrétaire d'Etat  
aux transports et à la  
mer,  
F. Goulard*